comme on l'a maintes fois souligné et comme on continuera à le faire, l'abandon du principe d'universalité et la jungle administrative qui en résultera. Il divisera, gênera et même lésera aussi certaines personnes.

Nous pouvons nous rappeler l'époque des années 40 alors que les mesures touchant la vieillesse avaient fait l'objet de beaucoup de changements et d'améliorations et que le programme des allocations familiales avait été étudié au pays et au Parlement pendant des mois. Une loi fut finalement adoptée avec grand bruit par le gouvernement libéral de l'époque. Nous ne pouvons l'en blâmer, seulement nous nous y attendions. A la mention du principe d'universalité l'ancien premier ministre du Canada, Mackenzie King, avait plaidé sa cause avec enthousiasme pour qu'il soit appliqué aux mesures de sécurité sociale, surtout à l'égard des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Nous n'avons pas oublié le jour où le très honorable Louis Saint-Laurent, alors premier ministre du pays, devint admissible à la pension de la vieillesse. Il recut et accepta publiquement, avec une certaine ostentation, son premier chèque à l'âge de 70 ans afin de montrer non pas qu'il en avait besoin, mais qu'il approuvait le principe d'universalité en tant que premier ministre au nom de son gouvernement et du parti libéral. Il n'avait vraiment pas besoin de cet argent mais il voulait prouver que l'application générale de la pension de vieillesse visait à avantager le peuple.

Il en va de même dans le cas des allocations familiales, monsieur l'Orateur. Des gens haut placés, au gouvernement comme à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société, qui n'ont pas besoin des allocations familiales, acceptent quand même ces chèques parce qu'ils approuvent le principe d'universalité. Le gouvernement a adopté depuis quatre ans nombre de mesures contraires à l'intérêt des gens et bien d'autres qui favorisent les corporations riches, à tel point que la chose est presque inconcevable. Il s'est d'abord attaqué aux vieillards pensionnés en supprimant le principe d'universalité et c'est maintenant le tour des enfants.

Le meilleur exemple que je puisse donner rapidement, c'est sans doute celui que l'on peut trouver dans les dispositions du bill à l'étude. Le ministre propose que les enfants confiés à un orphelinat ou à un foyer nourricier, dont le soutien est assuré d'autres façons par des fonds publics, ne touchent que la moitié des prestations. C'est une attitude des plus mesquines. Il me semble que ces enfants ont encore plus besoin de notre aide que les enfants des foyers normaux. Comme les gouvernements des paliers fédéral, provincial et municipal contribuent au soutien de ces enfants dans les foyers nourriciers ou les orphelinats, et que le gouvernement fédéral paie la moitié des frais de toute façon, c'est une manière bureaucratique bien caractéristique des libéraux que de dire que le gouvernement ne versera que la moitié des allocations. C'est s'attaquer à des enfants que les circonstances obligent à demeurer dans des orphelinats ou dans des foyers nourriciers. Je ne vois pas comment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ou n'importe quel député libéral qui se respecte, s'il y en a, peut approuver une chose aussi scandaleuse.

Ce que mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) disait hier, je tiens à le redire: le moment est venu de refuser de laisser détruire encore plus ce qui représentait le meilleur régime de sécurité sociale au monde. Je dis, comme lui, que l'heure est venue de dire non au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et s'il tient à se mesurer à nous à ce sujet, nous ne

serons que trop heureux de le faire, même dans sa propre circonscription. Il est temps de s'opposer à cette dérogation au principe de l'universalité, à l'ingérence du gouvernement dans la vie privée des gens, au paternalisme et à la condescendance dans le traitement des pauvres, au fouillis administratif qui découlera inévitablement de ce genre de bill, de mettre fin à cette façon de traiter les enfants et de rejeter ce que ce gouvernement libéral entend par groupe à revenu moyen. Je ne considère pas comme un revenu moyen celui que le ministre a mentionné, et la majorité des Canadiens seraient, je crois, d'accord avec moi

Je me souviens d'une enquête menée à Toronto, il y a deux ou trois ans, par un comité mixte composé de représentants du monde des affaires et d'organismes de bienêtre. Elle a révélé qu'un couple ayant trois enfants, habitant une maison moyenne hypothéquée pour 30 ou 35 ans, possédant une voiture, et désireux d'envoyer les trois enfants à l'université ne pouvait atteindre ces objectifs avec un revenu inférieur à \$11,000 par année. Le ministre qualifie d'élevé ou de supérieur à la moyenne ce genre de revenu et refuse aux contribuables qui gagnent ce revenu les allocations prévues dans ce projet de loi. Nous connaissons tous des gens dont le revenu total s'établit à \$7,500, \$8,500 ou \$9,500, qu'il s'agisse d'une famille à un seul gagne-pain, ou d'un ménage dont le mari et la femme sont tous deux salariés, et qui luttent sans cesse pour boucler leur budget. Ils ne s'en paient pas une tranche. Ils ne possèdent pas deux voitures et ne passent pas tous les hivers en Floride. Ils parviennent tout juste à payer leurs hypothèques, les mensualités sur l'ameublement et les frais de scolarité des enfants. Ils espèrent pouvoir épargner assez d'argent pour deux ou trois semaines de vacance par année, et le plus souvent, ils empruntent à cette fin. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déclare qu'ils devraient recevoir des allocations moindres, car il considère ce genre de revenu comme moyen. J'hésiterais à qualifier de moyen même un revenu de \$15,000 par année, et encore plus un de \$7,500.

Chaque année, nous devrons hausser ce qu'on peut appeler le revenu moyen. D'ici cinq ou dix ans, quiconque gagne de \$7,000 à \$8,000 par année vivra dans la pauvreté, surtout si nous sommes encore victimes du gouvernement actuel, de ses politiques économiques libérales, car cela voudra dire que nous aurons toujours plus de chômage et que nous continuerons de perdre le contrôle de notre destin, de celui du Canada. Si nous ne changeons pas de politique, l'inflation ira grandissant, et ce que les spécialistes considèrent aujourd'hui comme le seuil de la pauvreté aura doublé d'ici quelques années.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre, qui sera encore des nôtres ici, plaidera auprès du gouvernement, si nous avons le malheur d'avoir alors un gouvernement libéral, pour faire doubler les niveaux mentionnés dans la présente mesure. Il le suppliera d'y incorporer une échelle d'indexation. C'est ce que nous le supplions de faire actuellement dans le cas des allocations familiales, tout comme nous l'avons fait dans celui des pensions de vieillesse. Chaque année, si le coût de la vie augmente de 4.5 p. 100, les allocations familiales augmentent automatiquement d'autant, tout comme les pensions de la vieillesse. Notre gouvernement libéral grippe-sou, qui se dit en faveur de la libre entreprise, condescend à prévoir une hausse de 2 p. 100 pour les pensions des fonctionnaires et le supplément du revenu garanti, mais il se désintéresse de tous les autres.